

La note de présentation et sa pièce jointe sont transmises au format Word sous couvert du responsable de la structure à prepacfvu@univ-reunion.fr

Séance	30 juin 2026
Demandeur (composante, service,...)	IUT _ Département Carrières Sociales
Responsable (nom, prénom, qualité, mël)	JACQUEAU Stéphanie, Cheffe de département
Date	12/06/2026
Intitulé précis de l'objet qui appelle l'intervention de la commission	[IUT] _ Modification des MCCC _ BUT CS
Présentation succincte du point (<i>contexte et finalités au regard des attributions de la commission</i>) 20 lignes maximum	Lors de la finalisation des maquettes de la Nouvelle Offre de Formation 2027 du BUT Carrières Sociales, deux erreurs techniques se sont produites dans les tableaux de calcul utilisés pour déterminer les volumes horaires en HETD des parcours Assistance Sociale (AS) et Éducation Spécialisée (ES). La première erreur concerne les 75 heures annuelles d'encadrement des activités en autonomie prévues pour chaque parcours de formation (BUT1, BUT2 et BUT3). Ces heures ont été déduites à deux reprises dans les calculs, entraînant une diminution artificielle des volumes d'enseignement. La seconde erreur est liée à une mauvaise prise en compte de certaines formules de calcul relatives aux Cours Magistraux (CM). Ces erreurs génèrent au total un déficit de 893 HETD réparties sur plusieurs semestres des deux parcours. Dans la mesure où ces erreurs n'avaient affecté que les calculs HETD et non les volumes horaires affichés dans les maquettes, elles n'ont pas été identifiées avant leur présentation et leur vote en CFVU. Afin de se rapprocher au plus près des volumes HETD votés en CFVU, tout en préservant l'organisation pédagogique du Département Carrières Sociales, déjà fragilisée, et en permettant la poursuite des actions contribuant au rayonnement de l'IUT et de l'Université, plusieurs ajustements ont été réalisés : transformation de certains TD des deux blocs communs en CM ; transformation de certains TP en TD ; réduction du volume horaire de certains TD ; diminution des heures d'encadrement de projet, représentant au total environ 150 heures sur les six promotions. Les heures de CM mutualisées entre les deux parcours n'apparaissant que dans la maquette du parcours AS, ces ajustements conduisent à une évolution de +340 HETD pour le parcours AS et de +19 HETD pour le parcours ES, soit un total de 359 HETD. Cette demande ne constitue ni une sollicitation d'heures complémentaires, ni une modification du projet pédagogique validé dans le cadre de la Nouvelle Offre de Formation. Elle vise exclusivement à corriger, dans la mesure du possible, les conséquences des erreurs de calcul constatées. Une réduction supplémentaire des volumes horaires ne permettrait plus de garantir l'ensemble des enseignements prévus par le Programme National du BUT Carrières Sociales. Elle risquerait ainsi de compromettre l'acquisition des compétences attendues chez les futurs professionnels du travail social. Les éléments ayant fait l'objet d'une modification ont été identifiés ci joint. <u>Ces changements sont opérés avec augmentation du volume horaire HETD par rapport à la NOF 2026/2030 validée en mars 2026.</u>
Document joint (<i>en 1 bloc compilé pour le</i>)	[IUT] _ MCCC, Maquettes BUT CS parcours AS et ES
Réservé à l'administration	☐ Pour avis ☐ Pour délibération ☐ Pour information